



ENSEIGNER LE JUDO

Les diplômes qui permettent d'encadrer le judo-jujitsu

DIPLÔMES FÉDÉRAUX (FFJDA) - ENSEIGNEMENT BÉNÉVOLE

CAP – Certificat d'Assistant Professeur

Dès minime, ceinture bleue minimum. Assiste l'enseignant du club, sous son autorité, sans jamais intervenir seul. Formation de 80 h (30 h de formation + 50 h de stage en club).

CAF – Certificat d'Animateur Fédéral

18 ans, 1er dan (ou ceinture marron + CAP), PSC1. Enseigne bénévolement et en autonomie dans un club affilié, sur les spécialités validées : éveil, école de judo, ados/adultes, jujitsu, taïso. Valable 3 saisons. Succède au CFEB et à l'Animateur suppléant.

DIPLÔMES PROFESSIONNELS - ENSEIGNEMENT RÉMUNÉRÉ

CQP Moniteur d'arts martiaux, option judo — Niveau 3

18 ans, 1er dan, PSC1. Enseigne en autonomie, du débutant à la ceinture noire, jusqu'au 1er niveau de compétition. Activité à temps partiel (360 h/an maximum).

BPJEPS Éducateur sportif, mention Activités de judo-jujitsu — Niveau 4 (bac)

1er dan, niveau de pratique 2e dan, PSC1. Enseigne à tous les publics, prépare aux grades et à la compétition jusqu'au 1er niveau. Correspond à l'ancien BEES 1er degré.

DEJEPS Perfectionnement sportif, mention judo-jujitsu — Niveau 5 (bac+2)

2e dan, 300 h d'enseignement. Coordonne l'équipe technique d'un club, entraîne jusqu'au niveau national, forme les futurs enseignants.

DESJEPS Performance sportive, mention judo-jujitsu — Niveau 6 (bac+3)

Niveau 3e dan, 450 h d'entraînement. Entraîne dans les structures du parcours d'excellence sportive et dirige un projet de performance.

BON À SAVOIR

Être rémunéré pour enseigner exige un diplôme reconnu par le Code du sport (art. L.212-1) et une carte professionnelle d'éducateur sportif, valable 5 ans. Les anciens BEES 1er et 2e degré restent valables.